

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 30 juin 2025 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 23 Votants : 27

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 24 juin 2025 s'est réuni le lundi 30 juin 2025 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, GASSER Anne-Laure, FEYRIT Pierre, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, HAY Florence, DUBOURG Jean-Luc, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : MILHAC Michel, FIGUES Fatima, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, MARCHAND Emmanuelle, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie.

Pouvoirs : de BLANCHARD Stéphane à NOSMAS Karen, de ROQUES Loréline à CHASTAING Séverine, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine, de PREVOT Jérémie à FRANCIS Stéphane

G.12

Subvention de compensation au titre de la mise à disposition du local de CESAme de la commune de MARMANDE, au profit de l'association ROCKSCHOOL RAPSCHOOL

Par décision 2025.014 du 09.01.2025, la commune de Marmande a signé une convention de mise à disposition du local municipal de l'immeuble CESAme, 11 rue Auguste Renoir, section EL n° 228, le 11 janvier 2025 avec l'association ROCKSCHOOL RAPSCHOOL.

Considérant que l'occupation du local de l'immeuble CESA est consentie moyennant un loyer annuel d'un montant de 12 000 € TTC,

Considérant que dans le cadre du partenariat entre la commune et l'association ROCKSCHOOL RAPSCHOOL, celle-ci propose de l'enseignement artistique, de la médiation, de la prestation de service auprès des entreprises du site CESAme,

Considérant le choix de la Ville de soutenir les actions de cette association,

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention au titre de la mise à disposition du local CESAmé au profit de l'association ROCKSCHOOL RAPSCHOOL,

Aussi cette subvention d'un montant **de 12 000 €** permet de couvrir et compenser les frais de location de l'immeuble CESAmé pour l'année 2025.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Décide** d'attribuer à l'association ROCKSCHOOL RAPSCHOOL, une subvention exceptionnelle de **12 000 €**
- Précise** que les crédits sont prévus au budget primitif 2025 nature 65748
- Autorise** Monsieur Le MAIRE ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27
Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 30 juin 2025

Le secrétaire de séance
Charles CILLIERES



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le **03/07/2025**
et de sa transmission au contrôle de légalité le **03/07/2025**

Le Secrétaire de séance
Charles CILLIERES



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

